

Date publication : 12 mars 2026

N° 2026-019

ARRÊTÉ
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR ET COMPLÉTANT
L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE
D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 10 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

*Notre mission,
faciliter
les vôtres !*

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE

Maison des Communes de la Vendée

65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex

Tél. : 02 51 44 50 60 – e-mail : direction@cdg85.fr

www.maisondescommunes85.fr

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2024 décidant l'organisation de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Vendée,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion des Pays de la Loire ;

Vu la convention régionale des Centres de Gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens du 18 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté n° 2025-055 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté n° 2026-016 fixant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Vu l'arrêté n° 2026-017 complétant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Considérant que 117 candidats ont clôturé leur inscription dans les délais impartis, que 4 candidats parmi ceux-ci ne remplissaient pas les conditions d'accès requises et que 2 candidats ont annulé leur inscription ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 :

Les 111 candidats dont les noms figurent ci-dessous sont admis à participer à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Madame ALDAMA	Emmanuelle	Madame BOURDON	Laetitia
Madame ALI	Bouaria	Madame BOUREZ	Alexandra
Madame BARENGER	Linda	Madame BOURNAT	Honey
Madame BARILONE	Audrey	Monsieur BOUTIN	Freddy
Monsieur BERMENT	Valentin	Madame BRICHET	Manon
Madame BERTRAN	Lucie	Madame BUGEON	Flavie
Madame BIOMEZ née CADET	Frédérique	Madame BURNELEAU	Anais
Monsieur BLAISONNEAU	Dimitry	Madame BUSHBAUM née GRANGIS	Nicole
Madame BONDU	Pauline	Madame CHARTIER	Karine

Madame CHAUVEAU née BASILE	Elodie	Madame HURET	Salomé
Madame CLODIC née CISOWSKI	Isabelle	Madame IGNAM	Marie-George
Madame COLORADO	Lucie	Madame JONVAL	Florine
Madame CONFORTO née QUILLEN	Christine	Madame JOUANNEAU	Gaëlle
Monsieur CROCHET	Romain	Monsieur JOUBEL	Steven
Madame DARI MACHITAKA	Saïla	Monsieur LAMOUREUX	Pierre-Baptiste
Madame DAUVIER née DELANOUE	Lucie	Madame LANDAIS	Emeline
Monsieur DEROUE	Florian	Madame LEBLANC	Pauline
Madame DOIZY née SALLÉ	Alexandra	Madame LERAY	Harmonie
Madame DREANO	Caroline	Monsieur LETESSIER	Samuel
Madame DUBOIS	Marie-Liesse	Madame LETINOIS	Shirley
Madame DUVEAU	Jennifer	Madame LETOURNEAU née BOCHET	Virginie
Madame ELUARD	Laëtitia	Madame LIEUNARD	Angéline
Monsieur ERIEAU	Damien	Madame LOISEAU	Estelle
Monsieur FOREST	Alan	Madame LUTELLIER	Gwladys
Madame FOUQUET	Agathe	Madame MABON	Isabelle
Madame FRITZ née BOUHIER	Priscilla	Madame MARIE née DUBOIS	Aurélie
Madame FRUCCO DE LA PARRA née FRUCCO	Fanny	Madame MECHE née MECHE	Léa
Madame GABARD	Céline	Madame MEILLEROUX	Lucille
Madame GASNIER née BREGEON	Marion	Madame MERCIER	Véronique
Madame GASNIER	Sonia	Monsieur MEUNIER	Valentin
Madame GATOUILLAT	Hélène	Monsieur MEZERETTE	Kevin
Madame GAUTIER	Mélanie	Monsieur MINTOVT né MINTOVT- ANDROUSCHKEVITCH	Sébastien
Madame GILBERT	Flora	Madame MOLLÉ	Roxane
Monsieur GIRAUD	Valentin	Madame MONTALBANO	Cynthia
Madame GODARD	Emilie	Madame MOUREY	Laetitia
Madame GONCALVES née HOUDIN	Mathilde	Madame MUSTIERE	Yonghua
Madame GOSSELIN	Steffy	Madame NOYAU	Mélina
Madame GOURET	Clara	Monsieur NUAUD	Rémy
Monsieur GUINEL	Maxime	Madame PAPIN	Emilie
Madame GUYOU	Katia	Madame PELLÉ	Frédérique
Madame HANQUET	Sylvie	Monsieur PHILIPPE	Christopher
Madame HAULBERT	Amandine	Madame PITON	Noemi
Madame HERAUD	Wendy	Madame PONCIANO née PIERRE	Floriane
Madame HMAISS	Leila	Madame PROUST	Morgane
		Monsieur RACLE	Antoine

Madame RAIMBAULT BALSAC	Caroline	Monsieur SEFFAHI	Loïc
Madame RATEAU	Audrey	Monsieur SEIGNEUR	Nathan
Monsieur RIBAUT	Gaël	Madame SIRE née DANIEAU	Céline
Monsieur RICHARD	Armand	Monsieur TALNEAU	Christian
Madame RIFFAULT	Angéline	Madame THOMAS-SALIN née THOMAS-SALIN	Lilly
Madame RIVIERE	Maeva	Madame TOURMEL	Clara
Madame ROCHET	Laurie	Madame TRAINEAU	Angélique
Monsieur ROUGE	Piéric	Monsieur UWIMANA	Alain-Serge
Madame ROUSSARIE née GIAUFFRET	Julie	Monsieur VERMESSE	Antoine
Monsieur ROYAU	Emilien	Madame VERNON	Nadine
Madame SAUVAGET née GRANEAU	Christelle	Madame ZAMORA née LAINE	Sandrine

Article 2 :

L'épreuve écrite se déroulera le jeudi 26 mars 2026 après-midi :

- à la salle du Moulin Rouge - Route du Chatelier - 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE,
 - ⇒ 13 H 15: Entrée des candidats,
 - ⇒ 14 H 00: Début de l'épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinés à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (Durée : 1 H 30 ; coefficient 2).
- Pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve, l'épreuve écrite se déroulera le même jour à la Maison des Communes – 65 rue Kepler à LA ROCHE SUR YON comme suit:
 - ⇒ 13 H 40: Entrée du candidat,
 - ⇒ 14 H 00: Epreuve écrite à caractère professionnel (Durée de l'épreuve avec tiers temps : 2 H 00 ; coefficient 2).

Article 3 :

Sont chargés de la surveillance de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, les personnes ci-dessous énumérées :

SALLE DU MOULIN ROUGE - ROUTE DU CHATELIER - 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

Membre du jury : Monsieur THOMAS Yann

Responsable : JOLAIS Céline

Surveillants : BELLIER Laurence / GAY Delphine / HERMOUET Amandine

MAISON DES COMMUNES – 65 RUE KEPLER – 85000 LA ROCHE-SUR-YON :

Surveillante : HERBRETEAU Anne-Marie

Article 4 :

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter la présente publication.

LE PRÉSIDENT,

Eric HERVOUET